

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2022 Numéro de version 6.1 (remplace la version 4.2)

Révision: 28.02.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Dégrisant Gel Puissance**

Code du produit: 6609

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Détergents de surface
Produit de surface actif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG
Affhüppen Esch 12
D-48231 Warendorf

Service chargé des renseignements:

Département sécurité de produit
Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188
Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462
e-mail: helmut.starp@osmo.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790
Consultation en anglais et allemand.
Tox Info Suisse Numéro d'urgence 24h/24: 145
(de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le

règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

néant

Mention d'avertissement

néant

Mentions de danger

néant

Conseils de prudence

Bien que ce produit ne soit pas soumis à l'obligation d'identification, nous recommandons d'observer les conseils de sécurité.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2022 Numéro de version 6.1 (remplace la version 4.2)

Révision: 28.02.2022

Nom du produit: **Dégrisant Gel Puissance**

(suite de la page 1)

Indications complémentaires: EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1).

Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient des produits biocides: mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

2.3 Autres dangers

Conseil : Protéger les métaux (comme par ex. les ferrures) et les plantes d'un contact direct (par ex. recouvrir les plantes d'une bâche de protection).

Toujours porter un masque de protection pendant le ponçage.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

| | | |
|--|--|----------|
| CAS: 144-62-7 EINECS: 205-634-3 Numéro index: 607-006-00-8 | acide oxalique ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312 | 2,5–10% |
| CAS: 55965-84-9 Numéro index: 613-167-00-5 | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ⚠ Skin Sens. 1A, H317 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 % | <0,0015% |

SVHC Non applicable.

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2022 Numéro de version 6.1 (remplace la version 4.2)

Révision: 28.02.2022

Nom du produit: **Dégrisant Gel Puissance**

(suite de la page 2)

| | |
|--|---|
| Après inhalation: | Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. |
| Après contact avec la peau: | Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. |
| Après contact avec les yeux: | Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin. |
| Après ingestion: | Si les troubles persistent, consulter un médecin. |
| 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

| | |
|---|---|
| 5.1 Moyens d'extinction | |
| Moyens d'extinction: | Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement. |
| Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: | Il n'y a aucune restriction d'agent extincteur pour ce mélange. |
| 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange | |
| | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| 5.3 Conseils aux pompiers | |
| Équipement spécial de sécurité: | Aucune mesure particulière n'est requise. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

| | |
|--|--|
| 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | |
| Pour les non-secouristes | Porter un vêtement personnel de protection. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. |
| Pour les secouristes | Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. |
| 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement | |
| | Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. |
| 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | |
| | Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Éliminer la matière collectée conformément au règlement. Eau chaude additionnée de produit nettoyant |

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2022 Numéro de version 6.1 (remplace la version 4.2)

Révision: 28.02.2022

Nom du produit: **Dégrisant Gel Puissance**

(suite de la page 3)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau et pas le contraire.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Matériau ne convenant pas pour les emballages: l'aluminium.

Matériau ne convenant pas pour les emballages: l'acier.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas conserver avec les agents de réduction.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

144-62-7 acide oxalique

VME | 1 mg/m³

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2022 Numéro de version 6.1 (remplace la version 4.2)

Révision: 28.02.2022

Nom du produit: **Dégrisant Gel Puissance**

(suite de la page 4)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

appropriés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de

protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger ni boire.
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Utiliser un masque respiratoire autonome et à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme aux normes en vigueur, si l'évaluation du risque le requiert.

Protection des mains:

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Des gants dans les matériaux

suivants sont appropriés

comme protection contre les

éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Protection des yeux/du

visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps:

Vêtement de protection résistant aux acides

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique

Liquide

Couleur:

Vert clair

Odeur:

Douce

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2022 Numéro de version 6.1 (remplace la version 4.2)

Révision: 28.02.2022

Nom du produit: **Dégrisant Gel Puissance**

(suite de la page 5)

| | |
|--|--|
| Seuil olfactif: | Non déterminé. |
| Point de fusion/point de congélation: | Non déterminé. |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 100 °C |
| Inflammabilité | Non applicable. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | |
| Inférieure: | Non déterminé. |
| Supérieure: | Non déterminé. |
| Point d'éclair | Non applicable. |
| Température d'auto-inflammation | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| Température de décomposition: | Non déterminé. |
| pH à 20 °C | >2,1 |
| | Mélange non polaire/aprotique. |
| Viscosité: | |
| Viscosité cinématique | Non déterminé. |
| Dynamique: | Non déterminé. |
| Solubilité | |
| l'eau: | Entièrement miscible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Non déterminé. |
| Pression de vapeur à 20 °C: | 23 hPa |
| Densité et/ou densité relative | |
| Densité à 20 °C: | 1,09 g/cm ³ (DIN 51757) |
| Densité relative | Non déterminé. |

9.2 Autres informations

| | |
|--|--------------------------------|
| Aspect: | |
| Forme: | Pâteuse |
| Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité | |
| Propriétés explosives: | Le produit n'est pas explosif. |
| Teneur en solvants: | |
| VOC (CE) | Néant. |
| Changement d'état | |
| Taux d'évaporation: | Non déterminé. |

Informations concernant les classes de danger

| | |
|---|-------|
| physique | |
| Substances et mélanges explosibles | néant |
| Gaz inflammables | néant |
| Aérosols | néant |
| Gaz comburants | néant |
| Gaz sous pression | néant |
| Liquides inflammables | néant |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2022 Numéro de version 6.1 (remplace la version 4.2)

Révision: 28.02.2022

Nom du produit: **Dégrisant Gel Puissance**

(suite de la page 6)

| | |
|---|-------|
| Matières solides inflammables | néant |
| Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| Liquides pyrophoriques | néant |
| Matières solides pyrophoriques | néant |
| Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| Liquides comburants | néant |
| Matières solides comburantes | néant |
| Peroxydes organiques | néant |
| Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| 10.1 Réactivité | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| 10.2 Stabilité chimique | |
| Décomposition thermique/ conditions à éviter: | Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse connue. |
| 10.4 Conditions à éviter | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| 10.5 Matières incompatibles: | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux: | Pas de produits de décomposition dangereux connus |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

| | |
|--|--|
| 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 | |
| Toxicité aiguë | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

| | | |
|----------|------|-------------------|
| Oral | LD50 | 7.678 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | 22.523 mg/kg |

144-62-7 acide oxalique

| | | |
|----------|------|--------------------|
| Oral | LD50 | 375 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | 20.000 mg/kg (rat) |

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2022 Numéro de version 6.1 (remplace la version 4.2)

Révision: 28.02.2022

Nom du produit: **Dégrisant Gel Puissance**

(suite de la page 7)

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

| | | |
|-------------|-----------|------------------|
| Oral | LD50 | 64 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | 78 mg/kg (lapin) |
| Inhalatoire | LC50 / 4h | 0,33 mg/l (rat) |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2022 Numéro de version 6.1 (remplace la version 4.2)

Révision: 28.02.2022

Nom du produit: Degrissant Gel Puissance

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:**

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

| | |
|----------------------|---|
| EC50 / 48h | 0,16 mg/l (Daphnia magna) |
| LC50 / 96h | 0,19 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle)) |
| Biolog. Abbaubarkeit | >60 % |

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

log POW ≤0,71–0,75

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes**Comportement dans les stations d'épuration:**

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

EC50 7,9 mg/l (activated sludge microorganisms)

Autres indications écologiques:**Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets

07 06 99 déchets non spécifiés ailleurs

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2022 Numéro de version 6.1 (remplace la version 4.2)

Révision: 28.02.2022

Nom du produit: Degrissant Gel Puissance

(suite de la page 9)

15 01 02 | emballages en matières plastiques

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Produit de nettoyage****recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****ADR, ADN, IMDG, IATA** néant**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR** néant**ADN, IMDG, IATA** néant**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR, ADN, IMDG, IATA****Classe** néant**14.4 Groupe d'emballage****ADR, IMDG, IATA** néant**14.5 Dangers pour l'environnement****Marine Pollutant:** Non**14.6 Précautions particulières à prendre par****l'utilisateur** Non applicable.**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux****instruments de l'OMI** Non applicable.**"Règlement type" de l'ONU:**

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/****législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2022 Numéro de version 6.1 (remplace la version 4.2)

Révision: 28.02.2022

Nom du produit: **Dégrisant Gel Puissance**

(suite de la page 10)

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

| | |
|-----------------------------------|---|
| Raisons pour modifications | Reach Annex II (2021) |
| Phrases importantes | H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H330 Mortel par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Classification selon le

règlement (CE) n° 1272/2008 La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique:

Département sécurité des produits

Contact:

Hr. Dr. Starp

Date de la version

précédente:

27.06.2019

Numéro de la version

précédente:

4.2

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2022 Numéro de version 6.1 (remplace la version 4.2)

Révision: 28.02.2022

Nom du produit: **Dégrisant Gel Puissance**

(suite de la page 11)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
 Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 ESIS : European chemical Substances Information System
 ECHA Portal
 Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

Sources

*** Données modifiées par
 rapport à la version
 précédente**

Ajouts, suppressions, révisions.
 Mis à jour conformément au règlement (UE) 2020/878 modifiant le règlement (CE) n °: 1907/2006 (REACH)